



**BUREAU
D'ENQUÊTE**

PLQ inc.

**Comment la police
s'est butée au parti
de Jean Charest**

**LES
DU ÉDITIONS
JOURNAL**

PLQ inc.

Comment la police s'est butée au parti de Jean Charest

Sous la direction de
Jean-Louis Fortin

Annabelle Blais,
Dominique Cambron-Goulet,
Jean-François Cloutier,
Jean-François Gibeault,
Hugo Joncas,
Nicolas Lachance,
Sarah-Maude Lefebvre,
Éric Yvan Lemay,
Philippe Langlois,
Alexandre Robillard,
Antoine Robitaille,
Félix Séguin,
Marie-Christine Trottier,
Andrea Valeria.

Sommaire

Préface - Le 4 ^e pouvoir.....	7
Note au lecteur.....	9
Introduction - Crise de confiance.....	11
Chapitre 1 - La théorie du pont d'or.....	19
Chapitre 2 - Le plan C.....	29
Chapitre 3 - Les firmes s'organisent.....	57
Chapitre 4 - La grande séduction.....	83
Chapitre 5 - Une machine rodée au quart de tour.....	97
Chapitre 6 - Bastarache, un avant-match.....	129
Chapitre 7 - Les amis en mènent large.....	155
Chapitre 8 - Deux bons soldats.....	169
Chapitre 9 - Les liaisons dangereuses.....	197
Chapitre 10 - Le début de la fin.....	219
Chapitre 11 - La commission Charbonneau.....	239
Chapitre 12 - Nathalie Normandeau, l'élue sacrifiée.....	271
Chapitre 13 - Mâchurer dérape.....	311
Conclusion.....	331
Annexes.....	335
<i>Les différentes accusations.....</i>	<i>336</i>
<i>Résumés d'enquêtes.....</i>	<i>338</i>
<i>Chronologie.....</i>	<i>340</i>

PRÉFACE

Le 4^e pouvoir

En pleine crise des médias au Québec, *PLQ inc.* arrive à point. Cette grande enquête journalistique, réalisée essentiellement à partir de documents policiers que notre Bureau d'enquête a réussi à consulter, est la plus belle preuve de l'importance que jouent les médias du Québec dans la surveillance de la politique, de la police et de l'appareil judiciaire; bref, des trois pouvoirs à la base de notre démocratie: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le lecteur se rendra vite compte que sans ce qu'on appelle le quatrième pouvoir, celui de la presse et des médias, de grands pans de ce qui mine notre société depuis deux décennies seraient demeurés secrets. Sans le journalisme d'enquête, il n'y aurait pas eu d'escouade Marteau, d'UPAC ou de commission Charbonneau. Ce livre donne d'ailleurs tout le crédit aux médias qui ont fait cet excellent travail d'investigation.

Encore aujourd'hui - et ce livre en est un bel exemple - les médias sont ceux qui font le travail que les policiers et le DPCP semblent incapables de continuer à faire jusqu'au bout. Alors que la Sûreté du Québec et l'Unité permanente anticorruption sont en pleine crise avec les départs inexplicables de leurs chefs respectifs et des équipes démotivées, les médias font chaque mois des révélations qui prouvent que le grand ménage n'est pas terminé. Des révélations, vous en trouverez de nombreuses autres dans *PLQ inc.*

Notre Bureau d'enquête a eu accès à des documents d'enquête qui ont de quoi alimenter, malheureusement, tout le cynisme ambiant. Vous suivrez les enquêteurs policiers dans leur quête pour faire la lumière sur l'une des époques les plus sombres de la politique québécoise, celle de l'ère du gouvernement Jean Charest.

En plus d'éléments nouveaux, ce livre refait le récit d'une époque qui a été mise en lumière par bribes dans une foule de reportages publiés ou diffusés dans différents médias du Québec. Ce rappel permet donc au citoyen de s'y retrouver, lui qui se fait exposer toutes ces informations à petites doses et sur de longues périodes.

Toute notre équipe d'enquête a été mise à contribution pour *PLQ inc.*, chacun écrivant une partie de l'ouvrage sous la supervision de Jean-Louis Fortin et de l'éditrice des Éditions du Journal, Mylène Des Cheneaux. Cet effort collectif colossal, qui a nécessité des mois de travail, n'aurait jamais été possible sans une organisation médiatique capable d'en supporter le coût. Heureusement, l'investissement en vaut la peine.

PLQ inc. est un livre choquant pour tous les citoyens et les contribuables, car on se demande pourquoi si peu de gens ont été accusés relativement à cette époque où le financement illégal se faisait en échange d'influence et de contrats. Mais choquant ou non, c'est le devoir du citoyen de faire l'effort de s'informer s'il veut une meilleure société, et ce livre fait une grosse partie du travail pour lui.

Dany Doucet

Vice-président Information

Journaux, Média QMI

Note au lecteur

Cet ouvrage, écrit à plusieurs mains, est le fruit d'un travail de longue haleine mené par les journalistes et les recherchistes du Bureau d'enquête. Afin d'aider le lecteur à s'y retrouver, nous avons énuméré et expliqué à la fin de ce livre les différentes accusations dont l'Unité permanente anticorruption (UPAC) voulait demander le dépôt dans le cadre de l'enquête Mâchurer, et constitué la liste des projets d'enquête qui se sont entrecroisés au fil du temps. Une chronologie détaillée est aussi présentée en annexe.

INTRODUCTION

Crise de confiance

La ministre de la Sécurité publique Geneviève Guilbault prend tout le monde par surprise, le 6 mars 2019, en annonçant la suspension du directeur de la Sûreté du Québec (SQ) Martin Prud'homme, visé par des allégations de nature criminelle.

Les journalistes de notre Bureau d'enquête connaîtront le fond de l'histoire quelques semaines plus tard, à force de poser des questions et de rencontrer des témoins: Prud'homme aurait eu des communications inappropriées avec son beau-père, l'ex-patron de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) Robert Lafrenière, au cours d'une enquête sur les fuites d'information à l'UPAC.

Au moment d'écrire ses lignes, le patron de la SQ, un policier à la réputation pourtant sans tache, se trouve encore au banc des punitions. Sept mois plus tard, M. Prud'homme n'est toujours formellement accusé de rien, sans être blanchi pour autant. Mais sa réputation se trouve sérieusement écorchée par cette suspension.

Les cyniques feront remarquer que ce même Martin Prud'homme a passé un an en 2018 à diriger par intérim la police de Montréal, elle-même mise à mal par une affaire de fabrication de preuves dans sa division des affaires internes.

Robert Lafrenière, lui, a démissionné de l'UPAC le jour même de l'élection générale du 1^{er} octobre 2018, qui allait porter au pouvoir

pour la première fois la Coalition Avenir Québec (CAQ) de François Legault.

A-t-il vraiment quitté l'UPAC de son propre chef, comme il veut le laisser croire? Certes, il a dirigé l'UPAC depuis ses débuts en 2011, réussissant quelques spectaculaires coups de filets au passage, dont l'arrestation des maires de Montréal et de Laval pour corruption. Mais son organisation boitait sérieusement depuis au moins deux ans, touchée par un climat de travail très difficile. Les allégations de favoritisme, la suspicion entre enquêteurs et le climat général de méfiance à l'interne sapaient le moral d'une bonne partie des troupes.

Robert Lafrenière lui-même s'est mis sous pression, au printemps 2017, en promettant publiquement de trouver qui, à l'intérieur de sa propre organisation, aurait commis l'odieux de parler à des journalistes d'enquête. Pour tenter d'y parvenir, il lance une enquête baptisée «Projet A». Plusieurs corps de police sont mis à contribution dès le mois d'avril dans le cadre de cette chasse aux sources journalistiques. Les enquêteurs soupçonnent entre autres d'ex-employés de l'UPAC d'avoir participé au larcin.

Le vaudeville qui suit mènera à l'arrestation du député libéral de l'Assemblée nationale Guy Ouellette, mis sous surveillance grâce à la bénédiction d'un obscur juge de paix à qui des subalternes de M. Lafrenière ont présenté des théories douteuses. M. Ouellette est piégé par les subalternes de Robert Lafrenière dans le stationnement d'un restaurant Tim Hortons en banlieue de Québec. Qu'un député en fonction soit arrêté de cette façon, c'est du jamais vu dans l'histoire politique de la province.

Guy Ouellette ne sera finalement accusé de rien, alors que Robert Lafrenière se retrouvera dans de beaux draps. D'ailleurs, son ancien bras droit André Boulanger (lui-même suspendu quelques mois plus tard) avait beaucoup de choses à dire au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), notamment à propos de la façon dont Robert Lafrenière menait certaines enquêtes, dont le Projet A sur les fuites d'information à l'UPAC. Les révélations sont si graves que M. Lafrenière lui-même est aujourd'hui visé par une enquête d'un autre corps de police, le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).

Ainsi, la police nationale du Québec (la SQ, chargée de la protection de l'intégrité de l'état), le plus grand corps policier municipal de la province (le SPVM) et l'organisation chargée de combattre la corruption (l'UPAC) se sont retrouvés tous trois dirigés par intérim après que leurs patrons aient démissionné ou été écartés sur fond de controverses, voire de scandales.

Reformulons: les trois organisations policières les plus en vue du Québec ont été solidement discréditées tour à tour en moins d'un an!

Comme scénario de film, ça serait difficile à battre. Mais ce n'est pas de la fiction.

Mâchurer

Qu'ont en commun Robert Lafrenière et Martin Prud'homme, outre leurs liens familiaux? Ils ont vu leur carrière s'effondrer dans la foulée de l'enquête policière la plus ambitieuse entreprise au Québec au cours de la dernière décennie. Il s'agit de l'enquête Mâchurer, qui porte sur des allégations de financement illégal au Parti libéral du Québec (PLQ). Amorcée en 2014, elle tente de démontrer que des contrats, des subventions ou tout simplement de l'influence au plus haut niveau de l'État se seraient monnayés en échange de dons politiques.

Pourquoi M. Lafrenière et M. Prud'homme ont-ils écopé? Ils étaient pourtant du côté des enquêteurs, pas de celui des suspects!

Dans leur mire se trouvaient les éminences grises de la formation au pouvoir de façon presque ininterrompue pendant 15 ans à partir de 2003. Parmi la trentaine de personnes ciblées: l'ex-grand argentier du parti et riche homme d'affaires Marc Bibeau, l'ex-directrice du financement Violette Trépanier et l'ancien directeur général du PLQ et de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) Joël Gauthier.

Il ne faut pas oublier la personne la plus connue du grand public, l'ex-premier ministre et chef du PLQ Jean Charest.

Les déplacements de l'ancien premier ministre, dont ses passages à la frontière américaine, ont été suivis de près. Ses informations personnelles et bancaires ont été fichées. Les enquêteurs projetaient même d'intercepter ses communications privées avec son ami Marc Bibeau, bien qu'on ne sache pas s'ils sont finalement passés à l'acte.

Pour amasser des preuves, l'UPAC a construit toutes sortes de scénarios d'enquête, dont le coulage d'informations à Radio-Canada et une rencontre pour questionner Jean Charest à propos d'une activité de financement, dans l'espoir que l'ex-premier ministre entre par la suite en contact avec Marc Bibeau.

Les enquêteurs précisait dans des documents de travail qu'ils voulaient « faire la lumière sur l'implication et la pression que pouvaient mettre Marc Bibeau, Violette Trépanier et Jean Charest sur le financement du PLQ. [...] Les éléments recueillis permettront de démontrer ce système, d'arrêter et [de] porter des accusations contre Marc Bibeau, Violette Trépanier et Jean Charest. »

L'entreprise policière était loin d'être banale. L'UPAC a rencontré plus de 300 témoins, selon Robert Lafrenière, et englouti des millions de dollars dans l'aventure depuis avril 2014. Elle a mené des perquisitions, saisi des dizaines de milliers de pages de documents, et même obtenu des confidences sur des acteurs du stratagème allégué qui se seraient enrichis personnellement.

Elle a compris comment le PLQ avait réussi à contourner les lois sur le financement électoral avec des résultats encore plus probants que le PQ et l'ADQ, qui trempaient aussi dans ces zones d'ombre. Ses enquêteurs ont découvert comment les troupes de Jean Charest ont transformé la politique québécoise en une véritable entreprise pour ramasser du fric.

L'importance de cette enquête criminelle était capitale, car la commission Charbonneau, on le sait, n'a pas fait toute la lumière sur les allégations de financement illégal au PLQ. C'était pourtant dans son mandat. Elle a effleuré le sujet en faisant témoigner deux ex-ministres libéraux, quelques organisateurs et une brochette de patrons d'entreprises, des gens à la mémoire défaillante.

Jean Charest et Marc Bibeau se préparaient à aller répondre aux questions en public, mais ils ont appris que leur témoignage n'était « plus requis » par la Commission. Mystère.

L'exercice s'est terminé sur fond de vives tensions et de courriels acrimonieux entre les deux commissaires France Charbonneau et Renaud Lachance. Ces derniers auraient pu apporter un meilleur éclairage sur les stratégies de la Commission ou les différences dans

les conclusions respectives auxquelles ils sont arrivés, mais ils ont promis de ne jamais accorder d'entrevue pour s'expliquer.

Le Directeur général des Élections du Québec (DGEQ), avec les pouvoirs et les ressources limités qu'on lui connaît, n'a pu réclamer qu'environ un million \$ au PLQ pour « contributions non conformes », somme que le parti a remboursée sans problème. Sinon, il a distribué une poignée d'amendes, souvent de 500 \$, à des donateurs et organisateurs pour la plupart inconnus.

Si des crimes ont été commis au PLQ ou dans son entourage, seule l'enquête policière amorcée par l'UPAC après les travaux de la Commission pouvait faire la lumière sur ceux-ci, identifier les responsables et les traduire en justice.

Cinq ans se sont écoulés.

Et puis? Et puis plus rien. L'UPAC s'est vidé de ses talents, partis à la retraite ou retournés dans d'autres corps policiers. Ses patrons ont quitté le navire. Le PLQ a perdu le pouvoir.

Mission possible ou impossible?

Lorsqu'il est question sur la place publique d'enquêtes concernant l'entourage du PLQ, c'est pour parler des déboires de ces enquêtes.

L'UPAC s'est d'abord cassé les dents avec son projet d'enquête Justesse, qui visait à mettre le grappin sur une poignée d'organismes libéraux soupçonnés d'avoir engraisé leurs comptes *offshore* de millions \$ en commissions secrètes, qu'ils auraient touchés à la suite de baux signés par le gouvernement du Québec. Notre Bureau d'enquête a révélé que la police a dû reporter au moins trois fois en deux ans le moment prévu pour arrêter Franco Fava, William Bartlett et Charles Rondeau. Les enquêteurs se plaignaient d'un manque de collaboration du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), chargé d'analyser la preuve et de déposer des accusations. À un moment de l'enquête, ils constataient à regret que les procureurs n'étaient disponibles que deux à trois jours par semaine pour les épauler dans ce dossier complexe. À un autre moment, il n'y avait plus personne pour les aider au DPCP.

Et que penser de l'enquête Contour visant les mafieux captés sur bande vidéo en train de s'échanger des liasses d'argent qui

proviendraient d'une ristourne sur les contrats d'aqueduc, d'asphaltage et de trottoirs à Montréal? Elle a tout simplement été abandonnée. Là encore, il a fallu des enquêtes journalistiques pour comprendre comment les systèmes policier et judiciaire avaient échoué. Et là encore, des sources ont blâmé le DPCP et la direction de l'UPAC sous le couvert de l'anonymat. Le crime allégué avait pourtant été filmé!

Quand des accusations sont bel et bien déposées, ce n'est guère plus reluisant : le dossier de l'ex-vice première ministre Nathalie Normandeau et de l'organisateur libéral Marc-Yvan Côté, accusés en 2016 de corruption, n'a toujours pas connu d'issue judiciaire. Il s'est empêtré depuis ce temps dans des requêtes présentées par la défense jusqu'en Cour suprême en raison de prétendues fuites médiatiques... les mêmes fuites qui sont au cœur de l'enquête concernant Robert Lafrenière. À ce jour, on a davantage entendu parler de la possibilité de dévoiler les sources de la journaliste de Radio-Canada Marie-Maude Denis que de la preuve amassée par l'UPAC contre Normandeau, Côté et compagnie. Le 30 août 2019, c'est le comble. Le DPCP annonce le retrait de cinq des huit chefs d'accusations qui visent l'ex-vice première ministre. Nathalie Normandeau est encore accusée de corruption et d'abus de confiance, mais la nouvelle preuve réduite se veut maintenant « plus représentative des gestes posés », selon le procureur de la Couronne Richard Rougeau. Il ne s'agit assurément pas du dernier rebondissement dans cette affaire.

On a même vu Jean Charest tourner en dérision l'enquête policière à son sujet dans un discours pour galvaniser les militants libéraux lors d'un congrès du parti en novembre 2017. « Vous aussi, vous suivez mes activités, qui sont rapportées de temps en temps dans les journaux. Je sais, parce que moi aussi j'apprends ce que je fais dans les journaux », lançait-il en riant à propos des reportages sur l'enquête Mâchurer, qui s'intéressait entre autres à lui. Cet homme, dont les déplacements et les informations financières sont scrutés à la loupe par les policiers dans le cadre d'une enquête criminelle, se permettait d'en parler à la blague sur une scène.

Les questions valent la peine d'être posées. La société québécoise est-elle capable de mener à bien des enquêtes criminelles complexes

sur des allégations de fraude et de corruption dans les plus hautes sphères de son système politique?

Les enquêteurs de police et leurs patrons en ont-ils le talent, la volonté et les ressources? Les procureurs chargés d'analyser la preuve et de déposer des accusations en ont-ils le courage, l'expertise et les coudées franches?

PLQ inc. raconte l'histoire de l'enquête Mâchurer pour tenter d'apporter des réponses à ces questions. Lorsqu'une enquête policière aussi fortement médiatisée traîne en longueur et qu'elle ne connaît pas d'issue, il est d'intérêt public que les citoyens sachent ce que cette enquête a révélé.

CHAPITRE 1

La théorie du pont d'or

Le 16 septembre 2014, deux enquêteurs de l'Unité permanente anti-corruption (UPAC) se mettent en route vers Laval pour rencontrer Ronald Poupart. Les policiers se dirigent vers un secteur où plusieurs tours de condominiums cossus ont poussé, à l'ouest de l'autoroute des Laurentides. Le bois Chomedey fait tampon entre ce secteur résidentiel et le trafic qui bourdonne autour des centres commerciaux, à trois kilomètres de là. Ancien membre de plusieurs cabinets politiques libéraux, M. Poupart habite dans un complexe qui surplombe le petit bois, où il est possible de s'adonner à l'observation d'oiseaux en marchant à travers des sentiers en poussière de roche.

En ce mardi matin de fin d'été, les policiers arrivent vers 10 h devant l'entrée de son immeuble. Après avoir sonné et s'être identifiés auprès de M. Poupart par le système d'interphone, dans le hall, ils montent rapidement à son appartement. Une fois chez lui, les deux enquêteurs expliquent le but de leur visite: ils s'intéressent à la période, de 2000 à 2004, pendant laquelle il a travaillé avec l'ex-premier ministre Jean Charest. Plus particulièrement, ce sont les pratiques de financement et les personnes influentes autour du chef libéral pendant ces années où il va passer de l'opposition au gouvernement, en 2003, qui suscitent leur intérêt.

Pendant près d'une heure, M. Poupart répond à leurs questions et raconte son parcours professionnel. D'abord employé du Parti libéral du Québec (PLQ), il est devenu directeur général de la formation politique dans les années 1970. Après le départ de Claude Ryan, en 1982, il a été nommé directeur de cabinet de Gérard D. Levesque, qui sera chef de l'opposition officielle pour les libéraux. Quand Robert Bourassa a repris le pouvoir en 1985, il a été recruté par le cabinet du premier ministre pour le poste de responsable des communications.

M. Poupart a passé ensuite une dizaine d'années dans la fonction publique, jusqu'en 2000. À ce moment, les libéraux étaient dans l'opposition. Deux ans plus tôt, leur jeune chef Jean Charest, fraîchement débarqué d'Ottawa, n'avait pas réussi à empêcher Lucien Bouchard de former un nouveau gouvernement péquiste majoritaire. Lors d'une rencontre à l'hôtel Hilton de Laval, à l'invitation de l'homme d'affaires Marc Bibeau et de l'organisateur politique Pierre Bibeau, M. Poupart a été encouragé à renouer avec la politique. Il a accepté le poste de chef de cabinet de M. Charest.

Écoutant son récit, les enquêteurs font appel à sa longue expérience : avec sa feuille de route et sa connaissance du PLQ, a-t-il observé, à son retour, des changements dans l'organisation du PLQ ? M. Poupart leur répond qu'il était loin de tout cela. Les enquêteurs précisent : était-il au courant des activités de financement ? Tout à coup, M. Poupart se souvient d'un élément. « Une conversation de corridor », dit-il aux policiers. Le PLQ était dans l'opposition. Marc Bibeau et le chef libéral lui ont dit qu'ils s'en allaient ensemble à une activité de financement dans une firme de génie. En racontant cela aux enquêteurs, M. Poupart change de ton. Il confie son dépit : « Ma naïveté fait qu'aujourd'hui, j'ai l'air cave », laisse tomber l'ancien chef de cabinet.

Les enquêteurs sont intrigués par ce souvenir soudain. Ils lui demandent de s'expliquer. M. Poupart révèle alors un élément jusque-là inconnu sur les intérêts personnels que M. Charest auraient pu avoir dans le financement du PLQ. M. Poupart est en entretien avec l'UPAC depuis à peine un quart d'heure quand il commence à faire le compte rendu d'une conversation qu'il a eu avec le directeur

général du PLQ de l'époque, Joël Gauthier. Il ne situe pas précisément le moment de cet échange à propos d'un arrangement dont M. Charest aurait tiré profit. « J'ai su par l'entremise de Joël Gauthier que Jean Charest, alors chef de l'opposition, se faisait payer son hypothèque résidentielle, ou en partie, par le PLQ », raconte-t-il aux enquêteurs.

L'ex-employé politique n'avance aucun chiffre sur la valeur de ce soutien financier. Mais des informations publiques indiquent que les paiements hypothécaires de M. Charest totalisaient 32 553,48 \$ par année au moment de l'achat de sa résidence, en 1999, au prix de 539 000 \$¹. Ils sont passés à 36 195,12 \$ en 2004, quand M. Charest a réhypothéqué sa maison pour une somme de 602 500 \$².

Aux policiers qui l'écoutent, en cette matinée de mi-septembre, M. Poupart raconte qu'il était mal à l'aise avec la situation de M. Charest. Il s'en était ouvert à Marc Bibeau, un ami personnel du chef libéral. Il a expliqué à l'homme d'affaires et bénévole du PLQ qu'il fallait faire preuve de plus de transparence avec ce qui avait tout l'air d'un revenu versé à M. Charest. « J'en ai alors parlé à Marc Bibeau qu'éthiquement, c'était difficile à accepter, et que le parti devrait lui verser un salaire à la place, explique-t-il. Ce qui a été fait. »

Vers 11 h, après avoir posé toutes leurs questions, les policiers sortent un ordinateur portable. Ils commencent à rédiger la déclaration de M. Poupart à partir des notes qu'ils ont prises de ses réponses. M. Poupart relit à même leur ordinateur le texte qu'ils ont écrit. « C'est exactement ça », leur dit-il. Les policiers impriment le document. M. Poupart le signe. Les enquêteurs quittent l'appartement un peu avant 13 h et croisent la conjointe de M. Poupart qui arrive sur ces entrefaites.

Cinq années après avoir parlé aux policiers de l'UPAC, M. Poupart accorde une brève entrevue à notre Bureau d'enquête. Questionné sur la situation financière de M. Charest, il est beaucoup plus réservé. Il affirme qu'il n'a jamais entendu parler de quoi que ce soit à propos des sommes que le PLQ aurait pu verser à son chef. « Ça, c'est vraiment

1 Acte de prêt hypothécaire de Jean Charest et Michèle Dionne, Abby Malkinson notaire, Montréal, 20 juillet 1999.

2 Acte de prêt hypothécaire, rédigé par Abby Malkinson, notaire, Montréal, 18 juin 2004.

des affaires de parti. Je ne me suis jamais mêlé de ça. On ne m'a jamais expliqué de A à Z cette histoire-là³.»

Un saut avantageux?

Au printemps 1998, Jean Charest n'avait pas encore décidé de se lancer en politique québécoise. Son nom commençait à peine à circuler, mais il était déjà question « des avantages plus concrets que le camp fédéraliste [était] en mesure de lui offrir » pour l'inciter à faire le saut⁴. L'expression « pont d'or », qui le suit encore à ce jour, a vraisemblablement été écrite pour la première fois dans les journaux québécois le 5 mars 1998. À ce moment, M. Charest refusait toujours officiellement d'abandonner son rôle de chef du Parti progressiste-conservateur, à Ottawa⁵. Trois semaines plus tard, il annonçait finalement sa candidature au poste de chef du Parti libéral du Québec.

L'enquête Mâchurer de l'UPAC, qui débute en 2014, s'intéresse, entre autres, à cette théorie selon laquelle M. Charest aurait obtenu une compensation pour répondre positivement aux appels des fédéralistes, qui voyaient en lui le sauveur de l'unité nationale. Plusieurs acteurs du monde politique, des amis et des membres de son personnel sont interrogés à ce sujet par l'UPAC. Il est question de rumeurs à propos de sommes virées à l'étranger par les riches et puissants du Québec, mais également d'autres avantages concrets qui auraient pu lui être offerts par le PLQ ou par son plus célèbre collecteur de fonds, Marc Bibeau.

Pendant les 14 années où il a été à la tête du PLQ, M. Charest a eu à répondre à des questions récurrentes au sujet de sa rémunération. La première fois a eu lieu quelques jours à peine après l'élection générale de novembre 1998. Il expliquait alors aux journalistes que son parti l'avait jusque-là rémunéré pendant la période de transition amorcée au printemps. Le montant de cette indemnité du PLQ était équivalent à celle qu'il recevrait désormais comme chef de l'opposition officielle.

3 Entrevue avec Ronald Poupart, 12 juin 2019.

4 David, Michel, « En attendant Charest », *Le Soleil*, 5 mars 1998.

5 O'Neill, Pierre, « Leadership du PLQ: Gérald Tremblay fait l'objet de pressions », *Le Devoir*, 5 mars 1998.

La pratique est courante chez les partis politiques d'offrir un salaire à un nouveau chef avant qu'il soit élu à l'Assemblée nationale. Mais, au moment où M. Charest a révélé cette information, rien dans ses propos n'indiquait qu'il continuait d'être salarié du PLQ, en plus de son salaire de chef de l'opposition.

En mars 2008, un reportage de TVA a relancé les spéculations concernant l'existence d'un « pont d'or » qui expliquerait le train de vie de M. Charest, parfois jugé incompatible avec sa seule rémunération de chef du gouvernement québécois. Le journaliste Robert Plouffe révélait alors que, contrairement à ce qu'il avait laissé entendre 10 ans plus tôt, M. Charest était toujours payé par le PLQ. Une somme de 75 000 \$ lui était versée chaque année depuis 1998. Ce salaire s'ajoutait à sa rémunération de premier ministre, qui était de 182 717 \$.

Le lendemain de la diffusion du reportage, le PLQ a envoyé dès l'aube un communiqué. Embarrassée, la formation a confirmé l'existence d'une entente « privée » avec M. Charest. Le principal intéressé, quant à lui, était avare de détails. Aucune mention n'a été faite à propos de paiements hypothécaires qui auraient pu être remboursés. L'opposition péquiste a talonné M. Charest pendant quelques jours et l'a accusé de manquer d'intégrité. Celui-ci s'est contenté de dire que le salaire de 75 000 \$ était « conforme aux lois ». « Sur le plan fiscal, toutes les lois sont respectées également », a-t-il répliqué à l'opposition en Chambre, le 11 mars 2008.

Cet accès de transparence, forcé par des révélations hors de son contrôle, n'a pas eu d'effet rassurant. Certains jugeaient notamment que le salaire versé par le PLQ ne semblait que « la partie visible de l'iceberg⁶ ».

Les allégations de M. Poupart sur la prise en charge des paiements hypothécaires de M. Charest sont toutefois contredites par Joël Gauthier, même s'il semblait en être à l'origine. Directeur général du parti de 1999 à 2003, M. Gauthier n'en a jamais été informé, si c'était le cas. « Honnêtement, je m'en rappellerais, dit-il. C'est assez gros, je l'aurais su⁷. » Dans un premier entretien avec notre Bureau d'enquête, M. Gauthier contredit le PLQ. Il juge « impossible » que le

6 David, Michel, « Sale fric », *Le Devoir*, 17 mars 2008.

7 Entrevue avec Joël Gauthier, 4 février 2019.

salaire versé à Charest ait été mis en place à partir de 1998. Selon lui, c'est plutôt vers 2001 ou 2002. Dans un deuxième entretien, il affirme finalement qu'il était bel et bien en place quand il a été nommé directeur général, en 1999. «Après vous avoir parlé, ça m'a tracassé», dit-il pour expliquer ce changement de version.

Un autre ancien cadre du PLQ est formel : M. Charest n'a reçu qu'un salaire du PLQ. «Ce qu'il faisait avec ce montant, honnêtement, était-ce pour payer une maison, des souliers? C'était un salaire, point», affirme Robert Parent, qui a été directeur des finances puis directeur général du PLQ de 1995 à 2008. M. Parent n'a pas le souvenir d'une allocation particulière pour la résidence de M. Charest. «Il n'y a pas de somme cachée, rien, assure-t-il. Pas à ma connaissance. Je n'ai jamais fait de chèque pour payer une hypothèque.» L'ex-directeur général croit que le salaire de M. Charest a toujours été de 75 000 \$⁸. Des documents saisis par l'UPAC au siège du PLQ indiquent cependant qu'il avait reçu 57178\$, en 2004.

Un train de vie à 700 000 \$

Dans le cadre de Mâchurer, les enquêteurs de l'UPAC en apprennent plus sur le train de vie de M. Charest en rencontrant au début de l'année 2016 un de ses amis de longue date, Bruno Fortier, un proche du couple formé par Jean Charest et Michèle Dionne. Il était présent à leur mariage, le 21 juin 1980, de même qu'à l'enterrement de vie de garçon de l'ancien premier ministre. Peu après l'élection des libéraux, M. Fortier a été nommé, en 2004, directeur des affaires économiques à la Délégation générale du Québec à New York, puis promu délégué général de l'antenne new-yorkaise trois ans plus tard. Sa chute sera brutale. Il est rappelé à Québec en 2008 à la suite de plaintes pour harcèlement psychologique.

Lors d'un premier entretien, le 21 janvier 2016, les policiers de l'UPAC demandent à M. Fortier si le salaire de M. Charest correspondait à son niveau de vie. Sa réponse est sans équivoque : en faisant «une règle de trois», il constate un manque à gagner, qu'il évalue entre 200 000 \$ à 300 000 \$ par année. Comment M. Charest pouvait-il

8 Entrevue téléphonique avec Robert Parent, 31 janvier 2019.

avoir les moyens de payer l'hypothèque de sa maison achetée en 1999 à Westmount, la location de son chalet à North Hatley, ses taxes foncières, les frais d'inscription de ses enfants à l'école privée et ses vêtements? demande-t-il. « Il roulait comme quelqu'un qui gagnait 700 000 \$ », affirme M. Fortier aux enquêteurs.

Lors d'une deuxième visite de l'UPAC, le 26 janvier, Fortier émet plusieurs hypothèses. Son train de vie pouvait peut-être s'expliquer par des dépenses remboursées par la formation politique. Il donne l'exemple des vêtements de M. Charest. Leur coût a pu être assumé par le PLQ. M. Charest aurait aussi pu réaliser un gain important avec la vente de sa maison de Hull, avant de déménager à Westmount, ce qui lui donnait peut-être plus de marge de manœuvre. Des informations publiques indiquent cependant que M. Charest n'a fait qu'un profit de 7 000 \$ sur la vente de cette maison en juin 1998.

Bruno Fortier s'interroge également sur les « travaux majeurs » réalisés à la résidence de M. Charest à Westmount. Il s'est rendu à l'intérieur une dizaine de fois pour des soupers le dimanche soir, de la période suivant son achat jusqu'en 2007. Selon lui, les planchers et les plafonds ont été refaits et de nouvelles armoires ont été installées. Devant les policiers, il avance qu'une entreprise auraient pu payer le coût des travaux, mais il admet n'avoir aucune preuve à ce sujet. « J'en ai fait la déduction », dit-il.

L'UPAC interroge également un ancien membre du cabinet de M. Charest, en novembre 2016, à propos de la résidence de Westmount. À notre Bureau d'enquête, il confie que c'est la décision d'acheter une maison à Westmount qui a éveillé les soupçons sur le train de vie du chef libéral. « Pourquoi à Westmount? Je ne comprends pas, dit-il. Ça donne une mauvaise image. Il aurait dû aller ailleurs à Montréal. Quand tu choisis Westmount, tu alimentes les perceptions. Et la politique c'est la perception⁹. »

La rumeur des cinq millions \$ à l'étranger

Quelques jours avant de rencontrer M. Fortier, les enquêteurs avaient déjà obtenu des informations à propos des travaux effectués chez

9 Entrevue téléphonique avec un ex-employé qui a demandé garder l'anonymat, 24 avril 2017.

M. Charest. Lors d'une rencontre le 18 janvier 2016, le sénateur conservateur Leo Housakos leur a fait le compte rendu d'échanges remontant à 2004 avec deux membres de la communauté grecque montréalaise, dont il fait aussi partie.

Selon le sénateur, ces personnes travaillaient chacune pour deux entreprises de peinture différentes. Les deux employés auraient raconté avoir fait des travaux à la résidence de M. Charest quand il l'a achetée. M. Housakos s'est étonné que ces deux entreprises aient accepté un contrat dans une résidence privée puisqu'elles étaient plutôt actives dans les secteurs industriel et commercial.

Dans son entretien avec les policiers, M. Housakos, qui a été impliqué dans le financement de l'Action démocratique du Québec de 1998 à 2008, aborde également ce qu'il qualifie lui-même de « rumeur ». Pour se laisser convaincre de quitter Ottawa, M. Charest aurait reçu 5 millions \$ du milieu des affaires québécois dans un compte bancaire à l'étranger. Ce sont deux éminents représentants du « Québec inc. » qui lui auraient rapporté à M. Housakos avoir participé à des discussions à ce sujet avec d'autres chefs d'entreprises québécoises très connus. Ni M. Housakos ni les deux hommes d'affaires qu'il a nommés à l'UPAC n'ont répondu à notre demande d'entrevue.

Les policiers de l'UPAC ne sont cependant pas les seuls à avoir reçu de telles confidences. Dans leurs démarches en vue de préparer les audiences de la commission Charbonneau¹⁰, deux enquêteurs de la Commission ont également entendu parler d'un pont d'or.

Le 2 avril 2012, ils ont appris d'un témoin interrogé à huis clos que « des gens influents » ont offert à Jean Charest une importante somme d'argent pour l'inciter à quitter Ottawa.

« Les gens ayant offert les sommes d'argent avaient peur de la remontée de Lucien Bouchard et du Parti québécois. Les offres d'argent sont de personnes ayant déposé chacune 1 million \$ », indique ce témoin, jugé suffisamment crédible à cause de son excellente connaissance des milieux politiques et d'affaires pour que les enquêteurs consignent son témoignage dans des documents mis sous scellés de la Commission.

¹⁰ La Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC).

Aucun nom n'est mentionné quant aux donateurs dans les documents que nous avons pu consulter.

Difficile de voir clair à travers ces versions contradictoires, ces rumeurs et ces couches qui se superposent, tout cela à cause de la rumeur d'une somme d'argent qui a peut-être pris de l'ampleur à force d'être chuchotée.

Chose certaine, les policiers ont des pistes à explorer. Il reste à voir si la partie immergée de l'iceberg a la forme... d'un pont d'or. En juin 2017, M. Charest avait déclaré à *La Presse* qu'il « niait formellement avoir reçu de l'argent du secteur privé lors de son passage en politique québécoise¹¹ ». Contactés via leurs avocats respectifs pour une entrevue dans le cadre de la rédaction de cet ouvrage, messieurs Charest et Bibeau ont décliné notre invitation.

11 Gagnon, Katia, « L'UPAC enquête sur un présumé "pont d'or" », *La Presse*, 15 juin 2017.

Annexes

Les différentes accusations

Dans le cadre de son enquête Mâchurer, l'UPAC planifiait déposer six différentes accusations:

1. Corruption de fonctionnaires judiciaires (article 119 du Code criminel canadien)

Les personnes accusées en vertu de cet article occupent ou ont occupé une charge judiciaire ou parlementaire. Elles auraient accepté (ou tenté d'obtenir) de l'argent ou un avantage en lien avec quelque chose qu'elles auraient fait (ou se seraient abstenues de faire) dans l'exercice de leurs fonctions. Une personne non élue peut aussi être accusée pour avoir tenté de corrompre quelqu'un occupant une charge judiciaire ou parlementaire.

La peine maximale est de 14 ans de prison.

2. Fraudes envers le gouvernement (article 121 du Code criminel canadien)

Cet article vise les personnes qui auraient offert à un fonctionnaire ou à un ministre un avantage facilitant, notamment, la conclusion d'un contrat gouvernemental ou la nomination d'une personne à une charge publique. Un fonctionnaire ou un ministre qui aurait accepté un tel avantage peut aussi être accusé en vertu de cet article. Des personnes peuvent aussi être accusées si elles ont fait de la collusion afin d'obtenir un contrat gouvernemental.

La peine maximale est de 5 ans de prison.

3. Abus de confiance par un fonctionnaire public (article 122 du Code criminel canadien)

Les fonctionnaires accusés auraient commis une fraude ou un abus de confiance dans l'exercice de leurs fonctions. L'infraction peut être commise envers un individu ou non.

La peine maximale est de 5 ans de prison.

4. Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale (article 121 (2) du Code criminel canadien)

Cet article concerne les personnes qui auraient offert de l'argent ou un avantage à un parti politique ou un candidat pour influencer le résultat d'une élection en échange de l'obtention (ou la promesse d'obtention) d'un contrat.

La peine maximale est de 5 ans de prison.

5. Influencer ou négocier une nomination ou en faire commerce (article 125 du Code criminel canadien)

Les personnes qui auraient offert de l'argent ou un avantage afin de faciliter la nomination d'une personne à une charge sont ciblées par cet article. Les personnes ayant accepté de l'argent ou ces avantages peuvent aussi être accusées.

La peine maximale est de 5 ans de prison.

6. Complot (article 465 du Code criminel canadien)

Les personnes qui auraient manigancé avec un tiers un pour commettre un ou des actes criminels précédents peuvent être accusées de complot.

La peine maximale varie selon l'infraction pour laquelle une personne est reconnue coupable de complot.

Résumés d'enquêtes

Voici des résumés d'enquêtes policières mentionnées tout au long de cet ouvrage qui permettent de se situer au fil de la lecture.

Colisée

Cette enquête majeure pilotée par la GRC, de 2002 à 2006, s'est intéressée aux ramifications de la mafia dans l'économie légale partout au Canada. Elle est célèbre pour avoir notamment installé des caméras et des microphones cachés au café Consenza, considéré comme le quartier général de la mafia à Montréal. Certaines têtes dirigeantes du clan Rizzuto ont été arrêtées et l'organisation entière a été déstabilisée.

Diligence

Lancée en 2007, cette enquête s'intéresse au recyclage de l'argent du crime organisé dans des entreprises légitimes, notamment dans l'industrie de la construction. Les policiers de la SQ ont notamment mis sous écoute les dirigeants de la FTQ. Au total, 14 personnes ont été arrêtées, dont le Hells Angels Normand « Casper » Ouimet en 2009.

Fiche

Cette enquête amorcée par l'escouade Marteau, de la SQ, démontre que les entreprises Infrabec, Roche et BRP ont participé à un complot de partage de contrats de la Ville de Boisbriand. Elles exercent cette influence à

l'aide d'un système de financement politique illégal au niveau municipal. En tout, huit personnes sont arrêtées en février et avril 2011, dont Lino Zambito et l'ex-mairesse de Boisbriand Sylvie St-Jean.

Contour

Ce projet amorcé en 2013 par le SPVM s'intéressait notamment à la ristourne que versaient des entrepreneurs collusionnaires à la mafia montréalaise pour obtenir des contrats d'asphaltage, d'aqueduc et de trottoir. Une dizaine de suspects étaient dans la mire des policiers, dont Frank Zampino, l'ex-président du comité exécutif de Montréal. Notre Bureau d'enquête a révélé en mai 2019 que cette enquête a été abandonnée.

Justesse

Cette enquête porte sur une fraude alléguée concernant des ventes d'immeubles gouvernementaux. L'UPAC s'intéresse à un système impliquant des baux d'édifices gouvernementaux, des transactions de millions de dollars provenant de comptes bancaires *offshores*, des ex-dirigeants de la Société immobilière du Québec ainsi que des collecteurs de fonds libéraux.

Joug

Cette enquête de l'UPAC porte sur les stratagèmes de financement illégal du Parti libéral du Québec et du Parti québécois, particulièrement ce qui concerne l'octroi de contrats à la firme Roche dans l'est du Québec en échange de contributions aux caisses de ces partis politiques.

Lierre

Liée à Joug, cette enquête porte principalement sur l'octroi d'une subvention de 11 millions\$ par l'ex-ministre Nathalie Normandeau à la Ville de Boisbriand pour un projet d'usine de traitement des eaux, construite par Infrabec et Roche. L'UPAC a frappé un grand coup en mars 2016 en arrêtant notamment M^{me} Normandeau et l'ex-organisateur libéral Marc-Yvan Côté.

Mâchurer

Ce projet amorcé en avril 2014 s'intéresse au système de financement illégal au Parti libéral du Québec. L'ex-directrice du financement au PLQ Violette Trépanier, l'ex-argen-tier Marc Bibeau et l'ex-premier ministre Jean Charest sont sous la loupe des enquêteurs de l'UPAC. Cette enquête cherche à prouver que de grandes firmes de construction et de génie ont obtenu notamment des contrats en échange de dons politiques et exercé de l'influence dans les plus hautes sphères du gouvernement.

Projet A

Cette enquête criminelle interne de l'UPAC porte sur les fuites journalistiques de l'enquête Mâchurer en avril 2017. Cette enquête a mené à l'arrestation du député Guy Ouellette en octobre 2017 sans qu'aucune accusation soit portée.

Serment

Cette enquête lancée en octobre 2018 a été confiée au BEI. Elle reprend l'enquête de l'UPAC sur les fuites journalistiques et se penche sur la façon dont cette organisation a mené ses opérations dans le cadre de l'enquête Projet A.

Un parti politique au pouvoir pendant 15 ans. Des soupçons de corruption et de trafic d'influence. Une enquête colossale qui s'éternise. Un corps policier qui implose sur fond de guerre intestine.

Est-ce que le parti politique de Jean Charest a vendu le pouvoir du gouvernement au plus offrant en échange de financement politique ?

PLQ inc. révèle les déboires de l'enquête Mâchurer, menée par l'Unité permanente anticorruption. Depuis 2014, les enquêteurs de l'UPAC tentent en vain de faire la lumière sur les allégations de financement illégal au Parti libéral du Québec. L'équipe du Bureau d'enquête a eu accès à des sources hautement privilégiées et a analysé des milliers de documents d'enquête. Ils remontent ici le fil de l'une des plus ambitieuses investigations policières entreprises au Québec, levant le voile sur l'une des périodes les plus sombres de la politique québécoise.

Le Bureau d'enquête regroupe des journalistes et des chercheurs chevronnés des salles de nouvelle de Québecor, dont Le Journal de Montréal, Le Journal de Québec et TVA. Les dossiers mis à jour par le Bureau d'enquête ont eu des échos à l'échelle du Québec et ont ainsi contribué à rectifier plusieurs situations douteuses ou scandaleuses.